

Compte d'épargne libre d'impôt



Que vos objectifs d'épargne soient à court terme ou à long terme, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) peut vous aider à accélérer votre épargne.

Qu'est-ce qu'un CELI?

Le CELI consiste en une solution d'épargne qui vous permet de faire fructifier votre argent sans ne jamais avoir à payer d'impôt sur la croissance qu'il génère à même votre compte.

Cette particularité le distingue des comptes d'épargne traditionnels où vous devez payer de l'impôt sur la croissance acquise par votre placement. Même dans le cas d'un régime d'épargne-retraite (RER), la croissance est imposée lorsque des sommes sont retirées du RER. Dans le cas du CELI, peu importe le revenu que rapportent vos placements, jamais vous ne paierez d'impôt sur la croissance.

Combien puis-je cotiser à un CELI?

Chaque année, les résidents du Canada âgés d'au moins 18 ans ont le droit d'investir jusqu'à concurrence de 7 000 \$* dans un CELI, en plus des droits de cotisation inutilisés dans le passé. Les dépôts effectués dans un CELI sont des dollars après impôt, ce qui signifie que les retraits peuvent être effectués à tout moment, libres d'impôt. Une fois la somme retirée, les droits de cotisation sont récupérés l'année suivant celle du retrait.

Libre d'impôt se traduit par plus d'épargne

Lorsque vous placez votre argent dans un CELI, tous les gains obtenus sont libres d'impôt. Cela vous permet d'épargner davantage et d'atteindre vos objectifs plus rapidement.

Par exemple, si vous planifiez cotiser la somme de 200 \$ chaque mois dans un CELI pendant 20 ans, la somme de vos cotisations s'élèverait à 48 000 \$ en plus du revenu gagné libre d'impôt de 43 116 \$. Si on le compare à un compte non enregistré où la totalité du revenu de placement est imposable, vous obtiendriez une somme supplémentaire de 10 926 \$ en investissant dans un CELI**.

	Compte d'épargne libre d'impôt	Régime d'épargne non enregistré
Cotisation annuelle	2 400 \$	2 400 \$
Taux de rendement	6 %	6 %
Durée	20 ans	20 ans
Croissance	43 116 \$	32 190 \$**
Valeur marchande après 20 ans	91 116 \$	80 190 \$
Économies d'impôt	10 926 \$	0,00 \$

* Le plafond annuel du CELI, établi par l'Agence du revenu du Canada (ARC), est actuellement fixé à 7 000 \$. Votre avis de cotisation vous indiquera les droits de cotisation inutilisés des années précédentes, s'il y a lieu. L'ARC imputera une pénalité mensuelle de 1 % pour les cotisations dépassant le maximum.

**Les calculs supposent que l'impôt annuel à payer au titre du régime d'épargne non enregistré est tiré de la valeur du compte du contrat. Les économies d'impôt fédéral et provincial reposent sur une cotisation mensuelle de 200 \$ pendant 20 ans et un taux de rendement de 6 %. Dans le cas d'un compte d'épargne non enregistré, on suppose un taux d'imposition moyen de 20 % sur le revenu en fonction de l'intérêt de 40 %, des dividendes de 30 % et des gains en capital de 30 %, en utilisant un titulaire de compte à revenu moyen.

Qui devrait souscrire un CELI?

Avec une telle flexibilité, le CELI représente une option d'épargne dont peuvent bénéficier la plupart des Canadiens. À tout moment, vous pouvez accéder à votre épargne sans avoir à payer de l'impôt sur la croissance, ce qui en fait la solution parfaite pour tout objectif de placement à court terme, notamment :



des
rénovations à
votre maison



un voyage
en famille



un véhicule



un fonds
d'épargne en
cas d'urgence



Le CELI constitue également une excellente option d'épargne-retraite pour les personnes qui recherchent une source de revenu complémentaire à la retraite, ou qui s'attendent à ce que leur tranche d'imposition demeure la même ou soit plus élevée quand ils prendront leur retraite. Contrairement au RER, aucune transformation en un produit de revenu n'est requise à l'âge de 71 ans. Ce qui fait que le CELI devient l'option idéale pour les retraités qui veulent un moyen d'épargner à l'abri de l'impôt tout au long de leur retraite. De plus, le revenu d'un CELI n'a aucune incidence sur votre admissibilité à recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), le supplément de revenu garanti, la taxe sur les biens et services (TPS) ou d'autres prestations fondées sur le revenu et crédits d'impôt.

Caractéristiques essentielles du CELI de l'Équitable

- Options de placement qui comprennent une gamme complète de fonds et d'options à intérêt garanti
- Protection éventuelle contre les créanciers et possibilité de désigner une personne bénéficiaire pour éviter les frais d'homologation
- Croissance et retraits libres d'impôt
- Droits de cotisation inutilisés reportables
- Droits de cotisation récupérés l'année suivant celle du retrait
- Aucun effet des retraits sur les prestations gouvernementales fondées sur l'étude du revenu comme la SV, le Supplément de revenu garanti, le crédit de TPS, etc.

Discutez-en avec votre conseillère ou conseiller pour savoir comment un CELI de l'Équitable peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez l'Équitable, nous croyons en la force de travailler ensemble. Cela oriente notre façon de collaborer les uns avec les autres, la façon dont nous aidons nos clients et nos partenaires, et la façon dont nous soutenons les communautés où nous vivons et travaillons.

Ensemble, nous et nos partenaires de partout au Canada offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et de gestion du patrimoine individuel. Ainsi, nous aidons nos clients à se protéger aujourd'hui tout en préparant demain.

Nous croyons que le monde est meilleur lorsque nous travaillons ensemble à bâtir une vie Équitable pour tous.